



**Déclaration d'engagement
concernant la survie de la mère, du nouveau-né et de l'enfant
par les participants à la conférence du
*Compte à rebours vers 2015***

Le Cap, 17-19 avril 2008

Nous, les Ministres, parlementaires et tous les participants à la Conférence du *Compte à rebours vers 2015* du Cap, Afrique du Sud, 17-19 avril 2008

Gardant en mémoire la Conférence internationale du Caire sur la population et le développement de 1994 ; la Conférence mondiale de Pékin sur les femmes de 1995 ; et la Déclaration de Delhi sur la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant d'avril 2005 ;

S'appuyant sur la première conférence du *Compte à rebours vers 2015* ayant eu lieu à Londres en décembre 2005, laquelle lança un effort concerté pour améliorer l'action au niveau des pays en vue d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement 4 sur la réduction de la mortalité infantile ; et reconnaissant que le progrès vers les Objectifs du Millénaire pour le Développement 5 – améliorer la santé maternelle – n'est pas suffisant dans bien des pays ;

Concernés par le fait que près de 10 millions d'enfants et de nouveau-nés meurent chaque année de maladies et conditions sanitaires pouvant être largement évitées, et plus d'un demi-million de femmes meurent annuellement de complications liées à la grossesse et l'accouchement ;

Reconnaissant que les mères adolescentes, particulièrement les jeunes filles étant pauvres, marginalisées et désavantagées, subissent les risques les plus élevés en matière de morbidité et mortalité maternelle ;

Reconnaissant l'énorme fardeau économique et social découlant d'une faible santé reproductive, maternelle, néonatale et infantile, et la barrière que ceci constitue au développement et à l'allègement de la pauvreté ;

Reconnaissant l'impact du sous-développement, de la pauvreté, du VIH/SIDA, des iniquités entre les sexes, et les conflits sur la santé des femmes et des enfants ;

Constatent que:

Le progrès atteint dans les pays sur la réduction de la mortalité maternelle, néonatale et infantile représente un succès majeur pour les gouvernements, les bailleurs de fonds, la société civile et les partenaires en développement, et que ces efforts doivent être poursuivis et être même intensifiés;



Des investissements beaucoup plus conséquents dans l'infrastructure sanitaire de base et les ressources humaines représentent un facteur clé pour l'amélioration des services sanitaires et qu'une programmation plus renforcée, fondée sur des bases factuelles reflétant la réalité locale, est nécessaire pour réduire les décès de femmes et de nouveau-nés autour de la naissance de l'enfant, prenant en compte les stratégies d'approches nécessaires au travers de la continuité des soins ;

La continuité des soins pour la mère, le nouveau-né et l'enfant doit couvrir la période allant de l'adolescence à la pré-grossesse, de la grossesse et la naissance, et de la naissance à l'âge de 5 ans ;

Une nutrition adéquate, une sécurité alimentaire, ainsi qu'un accès à l'eau potable et à des installations sanitaires appropriées doivent être la priorité à tous les niveaux et, en particulier, au niveau de la famille, étant donnée sa forte relation avec la santé en général, la productivité et finalement le développement social et économique ;

Les communautés doivent être impliquées, informées et jouir d'un certain pouvoir en ce qui concerne les besoins en santé visant la mère et l'enfant, et pouvoir utiliser les services, et faire face à la demande ;

Réduire les décès maternels, du nouveau-né et de l'enfant de façon régulière demandera la mise en place d'un système de santé fonctionnel et sûr, pouvant offrir des services préventifs et curatifs améliorés au travers d'une approche intégrée. Les nouvelles initiatives, ainsi que celles qui sont en cours, doivent contribuer au renforcement des systèmes de santé tout en gardant l'accent sur l'atteinte de résultats mesurables ;

Toutes nouvelles initiatives doivent renforcer la collaboration avec les partenaires étant en ligne avec les programmes nationaux, et être en accord avec la Déclaration de Paris ;

La réduction de la mortalité maternelle, du nouveau-né et de l'enfant nécessite également des interventions visant à ce que les jeunes adolescentes puissent poursuivre leur scolarité, que les mariages d'enfants prennent fin, que la promotion des compétences professionnelles soit assurée, ainsi que de promouvoir un comportement positif en termes de demandes sanitaires, et répondre à la demande encore non remplie en matière de contraception ;

L'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement relatifs à la santé nécessite de mettre l'accent sur l'Afrique, le sud du Sahara, sur le sud de l'Asie, ainsi que sur d'autres pays à fort taux de mortalité ;

Des efforts en termes politiques, programmatiques, financiers, et d'investissements pouvant répondre aux iniquités sont maintenant nécessaires, lesquels doivent être supportés par des méthodes de contrôles robustes pour une amélioration continue. Une attention particulière doit être apportée afin de répondre aux besoins des groupes marginalisés et vulnérables, lesquels incluent les pauvres, les populations rurales et les jeunes filles adolescentes ;



La mobilisation de ressources additionnelles de la part des gouvernements et de leurs partenaires en développement est nécessaire afin de réaliser des progrès suffisants en direction de l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement relatifs à la santé ;

Investir dans la recherche au niveau local, les méthodes de contrôle, l'évaluation et la dissémination des résultats contribuera à accélérer le progrès des connaissances;

L'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement doit reposer sur un engagement ferme de la part des gouvernements, des organisations et des partenaires afin de protéger les droits humains des femmes, des enfants et des adolescents.



Nous nous engageons dans un effort intensif pour :

- Maintenir et étendre les efforts positifs afin d'atteindre une couverture forte, équitable et de grand impact en matière d'interventions effectives pouvant sauver des vies et améliorer la santé des mères et de leurs enfants, et par-là même, contribuer à la lutte contre la pauvreté ;
- Intégrer les efforts afin de contrer la sous-nutrition en utilisant des stratégies élargies pour la santé des adolescents, de la mère et de l'enfant ;
- Supporter les initiatives visant à mettre fin aux mariages précoces, aux naissances prématurées et aux pratiques mettant en danger la santé, à ce que les jeunes filles adolescentes puissent poursuivre leur scolarité et à promouvoir les bons comportements sanitaires entre elles.
- Renforcer les soins de santé primaire, liés à l'atteinte de résultats mesurables ;
- Investir dans le renforcement des systèmes de santé, y compris les efforts pour l'amélioration de la qualité, l'accessibilité, l'accès à faible coût et la couverture des services sanitaires essentiels, avec un accent particulier sur les périodes prioritaires tout au long de la continuité des soins et renforcer les liens avec les interventions axés sur le VIH/SIDA;
- Investir dans l'infrastructure de développement et les ressources humaines en relation au recrutement éthique et à la formation du personnel de santé, en particulier le personnel de santé qualifié à tous les niveaux, et assurer une force de travail sanitaire dédiée et motivée ;
- Allouer plus de ressources dans la recherche, les méthodes de contrôle et l'évaluation en matière de santé reproductives, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant, et renforcer l'utilisation des données afin de mieux mettre en œuvre les programmes ;
- Répondre aux iniquités en matière de couverture de soins au sein de différents groupes géographiques, socioéconomiques, par tranches d'âges et entre les sexes;
- Rendre les gouvernements, les institutions financières et les organisations internationales responsables en ce qui concerne l'allocation de ressources en vue d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement 4 et 5, ainsi que tous ceux relatifs à la santé ;
- Assurer un financement prévisible et à long terme pour la santé reproductive, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant, lequel reflète les priorités et les plans des pays.

Nous exhortons les dirigeants influents d'agir pour la santé reproductive, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant afin d'assurer la priorité politique et l'investissement pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement 4 sur mortalité de l'enfant et des Objectifs du Millénaire pour le Développement 5 sur la santé maternelle et reproductive. Nous devons tous apporter notre contribution et mener le changement afin d'améliorer la vie des femmes, des nouveau-nés et des enfants.